

1. RÉSIDENCE
 11. Résidence unifamiliale
 111. Résidence unifamiliale isolée (comprends les chalets)
 112. Résidence unifamiliale à cour latérale zéro
 113. Résidence unifamiliale jumelée
 114. Résidence unifamiliale en rangée
 12. Résidence bifamiliale
 121. Résidence bifamiliale isolée
 122. Résidence bifamiliale jumelée
 123. Résidence bifamiliale en rangée
 13. Résidence multifamiliale
 131. Résidence multifamiliale isolée
 132. Résidence multifamiliale jumelée
 133. Résidence multifamiliale en rangée
 134. Résidence de villégiature
 14. Résidence dans un bâtiment à usages multiples
 15. Maison mobile

Comprends les maisons mobiles et unimodulaires
 16. Résidence collective

Cette classe d'usages comprend :

 161. Clubs résidentiels
 162. Hôtels privés (résidence provisoire exploitée par une association et réservée aux membres)
 163. Maisons de chambres (ne comprends pas les repas)
 164. Pensions (comprends les repas)
 17. Résidence communautaire

Cette classe d'usages comprend:

 171. Centres de transition: établissement dont l'activité principale est de recevoir des personnes qui, privées de leur milieu familial habituel, doivent recourir provisoirement à une ressource de protection.
 172. Centres de réadaptation pour handicapés physiques
 173. Centres de réadaptation pour handicapés mentaux
 174. Centres de réadaptation pour mésadaptés sociaux:
 1741. services d'hébergement et de réadaptation pour enfants souffrant de troubles affectifs
 1742. services d'hébergement pour enfants négligés ou en difficulté d'adaptation
 1743. services d'hébergement pour mères en difficulté d'adaptation
 175. Centres de réadaptation pour alcooliques et toxicomanes
 176. Centres d'hébergement pour personnes en perte d'autonomie: établissements dont l'activité principale est de recevoir des personnes qui, en raison d'une diminution de leur autonomie physique ou psychique, doivent séjourner en résidence protégée.
 177. Résidences d'étudiants
 178. Couvents et monastères (sauf école)
 179. Presbytère

2. INDUSTRIE

21. Industrie manufacturière lourde

Font partie de cette classe les usages suivants :

- 211. Industrie des aliments et des boissons (à contraintes élevées)
 - 2111. Industrie de l'abattage et du conditionnement de la viande
 - 2112. Industrie de la transformation du poisson
Comprends l'emballage, la mise en boîte et la transformation des poissons et fruits de mer, ainsi que les fumoirs à poisson
 - 2113. Meunerie
 - 2114. Industrie des aliments pour animaux
 - 2115. Industrie du sucre de canne et de betterave
 - 2116. Industries alimentaires diverses à contraintes élevées
 - moulins à huile végétale
 - industrie des croustilles, des bretzels et du maïs soufflé
 - industrie des noix, amandes et graines grillées
 - 2117. Industrie des alcools destinés à la consommation
Ne comprends pas les industries de la bière (voir 2216 et 2317)
 - 2118. Industrie du tabac
- 212. Industrie des produits en caoutchouc et du cuir (à contraintes élevées)
 - 2121. Industrie des pneus et chambres à air
 - 2122. Tanneries
- 213. Industries du bois (à contraintes élevées)
 - 2131. Industrie du bois de sciage et du bardeau
 - 2132. Industrie des placages et des contre-plaqués
 - 2133. Industrie de la préservation du bois
 - 2134. Industrie des panneaux agglomérés
- 214. Industrie du papier
 - 2141. Industries de pâtes, de papiers et de produits connexes
 - industrie des pâtes à papier
 - industrie du papier journal
 - industrie du carton
 - industrie des panneaux et du papier de construction
 - industrie du papier fin
 - 2142. Industrie du papier asphalté pour couverture
 - 2143. Industries des produits divers en papier transformé
 - industrie des papiers couchés ou traités
 - industrie des produits de papeterie
 - industrie des produits de consommation en papierNe comprends pas les industries des boîtes en carton et des sacs en papier (voir 2251 et 2341)
- 215. Industries de première transformation du métal et de la fabrication des produits métalliques (à contraintes élevées)
 - 2151. Industries sidérurgiques
 - industrie des ferro-alliages
 - fonderie d'acier
 - 2152. Industrie des tubes et des tuyaux d'acier
 - 2153. Fonderie de fer
 - 2154. Industrie de la fonte et de l'affinage de métaux non ferreux
 - 2155. Industrie du laminage, du moulage et de l'extrusion de l'aluminium

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 2- INDUSTRIE

-
- 2156. Industrie du laminage, du moulage et de l'extrusion du cuivre et de ses alliages
 - 2157. Autres industries du laminage, du moulage et de l'extrusion de métaux non ferreux
 - 2158. Industrie de l'emboutissage, du matriçage et du revêtement des métaux
 - 2159. Industrie du fil métallique et de ses dérivés
Ne comprends pas les fils et câbles électriques (voir 2278)
 - 216. Industrie de la machinerie (sauf électrique) et du matériel de transport
 - 2161. Industrie de la machinerie (sauf électrique)
 - instruments aratoires
 - matériel commercial de réfrigération, de climatisation et de ventilation
 - compresseurs, pompes et ventilateurs
 - équipement de manutention
 - machinerie pour récolter, couper et façonner le bois
 - turbines et matériel de transmission d'énergie mécanique
 - machinerie pour l'industrie de pâtes et de papiers
 - machinerie et matériel de construction et d'entretien
 - 2162. Industries des aéronefs et des pièces d'aéronefs
 - 2163. Industrie des véhicules automobiles
 - 2164. Industrie des carrosseries de camions, d'autobus et de remorques (y compris les maisons mobiles)
 - 2165. Industrie des pièces et accessoires pour véhicules automobiles
 - 2166. Industries du matériel ferroviaire roulant
 - 2167. Industrie de la construction et de la réparation de navires
Ne comprends pas la construction et la réparation d'embarcations (voir 2268)
 - 2169. Autres industries du matériel de transport
 - camions hors route
 - résidences motorisées
 - motocyclettes
 - motoneiges
 - véhicules tout terrain
 - 217. Industrie des produits minéraux non métalliques
 - 2171. Industrie des produits en argile
 - 2172. Industrie du ciment
 - 2173. Industrie des produits en pierre
 - 2174. Industrie des produits en béton
 - 2175. Industries du béton préparé
 - 2176. Industries du verre et des produits en verre
 - 2177. Industries d'abrasifs
 - 2178. Industrie de la chaux
 - 2179. Autres industries des produits minéraux non métalliques
 - produits réfractaires
 - produits d'amiante
 - produits de gypse
 - matériaux isolants
 - 218. Industries des produits du pétrole et du charbon et industries chimiques
 - 2181. Industries des produits raffinés du pétrole

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 2- INDUSTRIE

- produits raffinés du pétrole
- huiles de graissage et des graisses lubrifiantes
- 2182. Autres industries des produits du pétrole et du charbon
- 2183. Industries des produits chimiques industriels
- 2184. Industries des produits chimiques d'usage agricole
- 2185. Industrie des matières plastiques et des résines synthétiques
- 2186. Industrie des peintures et vernis
- 2187. Industrie des savons et composés pour le nettoyage
- 2189. Autres industries des produits chimiques
 - encres d'imprimerie
 - adhésifs
 - explosifs et munitions
- 219. Commerces à contraintes élevées et récupération
 - 2191. Commerce de gros d'animaux vivants (comprends les encans d'animaux vivants)
 - 2192. Commerce de gros de produits pétroliers
 - 2193. Commerce de rebuts, récupération et traitement des déchets en vue d'en réutiliser certaines composantes
 - récupération et démontage d'automobiles
 - récupération et traitement de ferraille et vieux métaux
 - récupération et traitement de vieux papiers et vieux cartons
 - autres commerces de rebuts et matériaux de récupération
 - autres commerces de rebuts, récupération de matériaux et traitement des déchets en vue de les réutiliser
 - 2194. Usine d'équarrissage
 - 2195. Entreposage en vrac (ne comprends pas les autres usages d'entreposage extérieur (voir 26))
- 22 Industrie manufacturière légère

Font partie de cette classe les usages suivants :

 - 221. Industries des aliments et des boissons
 - 2211. Industrie de la préparation des fruits et légumes
 - 2212. Industrie des produits laitiers
 - 2213. Industrie des produits de la boulangerie (y compris l'industrie des mélanges à base de farine et des céréales de table préparées)
Ne comprends pas les meuneries (voir 2113)
 - 2214. Industrie des confiseries, du chocolat et des produits d'érable
 - 2215. Autres industries de produits alimentaires
 - additifs alimentaires
 - aliments pour bébé
 - dîners complets précuits ou congelés
 - extraits de jus de fruits
 - gélatines comestibles
 - margarine
 - miel pasteurisé
 - pâtes alimentaires
 - poudre pour boisson
 - préservatifs alimentaires
 - riz décortiqué
 - soupes déshydratées

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 2- INDUSTRIE

- tartinades à base de fruits ou de sucre
 - thé ou café
 - vinaigrettes
- Ne comprends pas les moulins à huile végétale, les industries des croustilles, des bretzels et du maïs soufflé et les industries des noix, amandes et graines grillées (voir 2116)
2216. Industries des boissons
- boissons gazeuses
 - bières
 - vins et cidres
 - eau naturelle (captage, traitement, embouteillage)
 - glace
- Ne comprends pas les distilleries (voir 2117)
2217. Préparation de repas et de mets prêts à apporter
- traiteurs
 - cantines
222. Industries des produits en caoutchouc et des produits en matière plastique
2221. Industrie des boyaux et des courroies en caoutchouc
2222. Autres industries des produits en caoutchouc
- Ne comprends pas les industries des pneus et des chambres à air (voir 2121)
2223. Industrie des produits en matière plastique et en mousse soufflée
2224. Industrie des tuyaux et raccords de tuyaux en matière plastique
2225. Industrie des pellicules et feuilles en matière plastique
2226. Industrie des produits en matière plastique stratifiés sous pression ou renforcés
2227. Industrie des produits d'architecture en matière plastique
2228. Industrie des contenants en matière plastique
2229. Autres industries de produits en matière plastique
- sacs en matière plastique
 - accessoires de décoration en matière plastique
 - ameublement en matière plastique
 - articles ménagers et personnels en matière plastique
223. Industrie textile et de l'habillement
2231. Industrie textile de première transformation
- fibres synthétiques et filés de filaments
 - filés et tissus tissés
 - tissus tricotés
2232. Industrie des produits textiles
- feutres et traitement des fibres naturelles
 - tapis, carpettes et moquettes
 - articles en grosse toile
 - produits textiles divers
2233. Industrie de l'habillement
- vêtements
 - accessoires
2234. Industrie du cuir
- chaussures
 - valises et sacs à main

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 2- INDUSTRIE

- accessoires pour bottes et chaussures
 - autres accessoires en cuir
 - Ne comprends pas les tanneries (voir 2122)
224. Industrie du bois et de l'ameublement
2241. Industrie des portes, châssis et autres bois travaillés
- bâtiments préfabriqués à charpente de bois (autres que les maisons mobiles : voir 2164)
 - portes et fenêtrage en bois
 - charpentes en bois
 - parquets en bois
 - autres industries du bois travaillé
2242. Industries des boîtes et des palettes en bois
2243. Industrie des cercueils
2244. Industrie du bois tourné et façonné
2245. Industrie d'articles en bois divers
2246. Industrie des meubles de maison
- Ne comprends pas les établissements de rembourrage et de réparation de meubles (voir 2295 et 2371)
2247. Industrie des meubles de bureau
2248. Industrie des armoires de cuisine
2249. Autres industries du meuble et des articles d'ameublement
- sommiers et matelas
 - meubles et articles d'ameublement pour hôtels, restaurants et institutions
 - meubles de jardin
 - rayonnage et armoires de sûreté
 - cadres
 - tringles et accessoires à rideaux
225. Industries des produits en papier, de l'imprimerie et de l'édition
2251. Industrie des boîtes en carton et des sacs en papier
2252. Industrie de l'impression commerciale
2253. Industrie du clichage, de la composition et de la reliure
2254. Industrie de l'édition
2255. Industrie de l'impression et de l'édition combinées
2256. Industrie du logiciel
- Ne comprends pas les logiciels écrits pour une application précise et unique ni la conception de logiciels sans édition (voir 5132)
226. Industries de la fabrication des produits métalliques (sauf machineries et matériel de transport)
2261. Industrie des produits en tôle forte
2262. Industrie des produits de construction en métal
- bâtiments préfabriqués en métal (sauf transportables)
 - éléments de charpentes métalliques
2263. Industries des produits métalliques d'ornement et d'architecture
- portes et fenêtres en métal
 - bâtiments préfabriqués en métal (transportables)
 - autres produits métalliques d'ornement et d'architecture
2264. Industrie des articles de quincaillerie, d'outillage et de coutellerie

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 2- INDUSTRIE

-
- 2265. Industrie du matériel de chauffage
 - Ne comprends pas les chaudières à pression (voir 2261)
 - 2266. Atelier d'usinage (y compris les ateliers de mécanique et les ateliers de soudure)
 - 2267. Autres industries de produits métalliques divers
 - garnitures et raccords de plomberie en métal
 - soupapes en métal
 - 2268. Construction et réparation d'embarcations
 - Ne comprends pas construction et réparation de navires (voir 2167)
 - 227. Industrie des produits électriques et électroniques
 - 2271. Industrie des petits appareils électroménagers
 - 2272. Industrie des gros appareils ménagers (électriques ou non)
 - 2273. Industrie des appareils d'éclairage
 - 2274. Industrie du matériel électronique ménager
 - 2275. Industrie du matériel électronique professionnel
 - 2276. Industrie des machines pour bureaux et commerces
 - 2277. Industrie du matériel électrique d'usage industriel
 - 2278. Industrie des fils et des câbles électriques
 - 2279. Autres produits électriques
 - accumulateurs
 - dispositifs de câbles non porteurs de courant
 - électrodes de carbone ou de graphite
 - 228. Industries chimiques et industries manufacturières diverses
 - 2281. Industrie des produits pharmaceutiques et de médecine
 - 2282. Industrie des produits de toilette
 - 2283. Industrie du matériel scientifique professionnel
 - 2284. Industrie de la bijouterie et de l'orfèvrerie
 - 2285. Industrie des articles de sports et des jouets
 - 2286. Industrie des enseignes, d'étalages et de tableaux d'affichage
 - 2287. Industrie de stores vénitiens
 - 2288. Autres industries manufacturières diverses
 - balais, brosses et vadrouille
 - boutons, boucles et attaches pour vêtements
 - carreaux, dalles et linoléum
 - support d'enregistrement et de reproduction du son
 - instruments de musique
 - articles de bureau et fourniture pour artiste (sauf article en papier, voir 2143)
 - 229. Activités para-industrielles
 - 2291. Entretien et équipement de chemin de fer et de métro
 - Ne comprends pas les gares de chemin de fer et de métro (voir 3111, 3112, 3113 et 3114) ni les aiguillages et cours de triage de chemin de fer (voir 3311)
 - 2292. Garages d'autobus et équipements d'entretien (y compris les aires de stationnement pour autobus et les écoles de conduite pour ces véhicules)
 - Ne comprends pas les gares d'autobus seulement (voir 3121, 3122 et 3123)

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 2- INDUSTRIE

-
2293. Garages et équipements d'entretien des véhicules lourds
Ne comprends pas l'entreposage et service de transport de marchandises (voir 243)
2294. Ateliers de peinture et de carrosserie (y compris les services de traitement pour automobiles contre la rouille à base d'huile; comprends également les ateliers d'aiguillage de scies et de couteaux)
Ne comprends pas les autres ateliers de réparation de véhicules automobiles ou autres services d'antirouille (voir 434)
2295. Service de réparation de meubles et rembourrage
2296. Service de réparation de bobines métalliques, de moteurs électriques et de systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation
2297. Service de laboratoire médical et dentaire
2298. Blanchissage ou nettoyage à sec mécanisés
Ne comprends pas le blanchissage ou nettoyage à sec, libre-service (voir 5221)
23. Industrie artisanale
Font partie de cette classe certains usages listés dans la classe 22 et ne logeant pas dans une superficie plus grande que 150 mètres carrés. Cette classe comprend les usages suivants :
231. Industries artisanales des aliments et des boissons
2311. Industrie artisanale de la préparation des fruits et légumes
2312. Industrie artisanale des produits laitiers
2313. Industrie artisanale des produits de la boulangerie (y compris l'industrie des mélanges à base de farine et des céréales de table préparées)
Ne comprends pas les meuneries (voir 2113)
2314. Industrie artisanale des confiseries, du chocolat et des produits d'érable
2315. Industrie artisanale de la transformation du poisson et des fruits de mer
Comprends l'emballage, la mise en boîte et la transformation des poissons et fruits de mer, ainsi que les fumoirs à poisson
2316. Autres industries artisanales de produits alimentaires
- additifs alimentaires
 - aliments pour bébé
 - dîners complets précuits ou congelés
 - extraits de jus de fruits
 - gélatines comestibles
 - margarine
 - miel pasteurisé
 - pâtes alimentaires
 - poudre pour boisson
 - préservatifs alimentaires
 - riz décortiqué
 - soupes déshydratées
 - tartinades à base de fruits ou de sucre
 - thé ou café
 - vinaigrettes

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 2- INDUSTRIE

- produits de charcuterie
Ne comprends pas les moulins à huile végétale, les industries des croustilles, des bretzels et du maïs soufflé et les industries des noix, amandes et graines grillées (voir 2116)
- 2317. Industries artisanales des boissons
 - boissons gazeuses
 - bières
 - vins et cidres
 - eau naturelle
 - glaceNe comprends pas les distilleries (voir 2117)
- 2318. Préparation artisanale de repas et de mets prêts à apporter
 - traiteurs
- 232. Industrie artisanale du textile et de l'habillement
 - 2321. Industrie artisanale du textile de première transformation
 - fibres synthétiques et filés de filaments
 - filés et tissus tissés
 - tissus tricotés
 - 2322. Industrie artisanale des produits textiles
 - feutres et traitement des fibres naturelles
 - tapis, carpettes et moquettes
 - articles en grosse toile
 - produits textiles divers
 - 2323. Industrie artisanale de l'habillement
 - vêtements
 - accessoires
 - 2324. Industrie artisanale du cuir
 - chaussures
 - valises et sacs à main
 - accessoires pour bottes et chaussures
 - autres accessoires en cuirNe comprends pas les tanneries (voir 2122)
- 233. Industrie artisanale du bois et de l'ameublement
 - 2331. Industrie artisanale des portes, châssis et autres bois travaillés
 - bâtiments préfabriqués à charpente de bois (autres que les maisons mobiles : voir 2164)
 - portes et fenêtrage en bois
 - charpentes en bois
 - parquets en bois
 - autres industries du bois travaillé
 - 2332. Industrie artisanale du bois tourné et façonné
 - 2333. Industrie artisanale d'articles en bois divers
 - 2334. Industrie artisanale des meubles de maison
Ne comprends pas les établissements de rembourrage et de réparation de meubles (voir 2371)
 - 2335. Industrie artisanale des meubles de bureau
 - 2336. Industrie artisanale des armoires de cuisine
 - 2337. Autres industries artisanales du meuble et des articles d'ameublement

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 2- INDUSTRIE

- meubles et articles d'ameublement pour hôtels, restaurants et institutions
 - meubles de jardin
 - rayonnage et armoires de sûreté
 - cadres
 - tringles et accessoires à rideaux
2338. Industrie artisanale du bardeau
234. Industries artisanales des produits en papier, de l'imprimerie et de l'édition
2341. Industrie artisanale des boîtes en carton et des sacs en papier
2342. Industrie artisanale de l'impression commerciale
2343. Industrie artisanale du clichage, de la composition et de la reliure
2344. Industrie artisanale de l'édition
2345. Industrie artisanale de l'impression et de l'édition combinée
2346. Industrie artisanale du progiciel
- Ne comprends pas les logiciels écrits pour une application précise et unique ni la conception de progiciels sans édition (voir 5132)
2347. Fabrication artisanale du papier et de produits en papier
235. Industrie artisanale des produits électriques et électroniques
2351. Industrie artisanale des petits appareils électroménagers
2352. Industrie artisanale des gros appareils ménagers (électriques ou non)
2353. Industrie artisanale des appareils d'éclairage
2354. Industrie artisanale du matériel électronique ménager
2355. Industrie artisanale du matériel électronique professionnel
2356. Industrie artisanale des machines pour bureaux et commerces
2357. Industrie artisanale du matériel électrique d'usage industriel
236. Industries chimiques artisanales et industries manufacturières artisanales diverses
2361. Industrie artisanale des produits pharmaceutiques et de médecine
2362. Industrie artisanale des produits de toilette
2363. Industrie artisanale du matériel scientifique professionnel
2364. Industrie artisanale de la bijouterie et de l'orfèvrerie
2365. Industrie artisanale des articles de sports et des jouets
2366. Industrie artisanale des enseignes, d'étalages et de tableaux d'affichage
2367. Industrie artisanale de stores vénitiens
2368. Autres industries manufacturières artisanales diverses
- balais, brosses et vadrouille
 - boutons, boucles et attaches pour vêtements
 - carreaux, dalles et linoléum
 - support d'enregistrement et de reproduction du son
 - instruments de musique
 - articles de bureau et fourniture pour artiste (sauf article en papier, voir 2143)
237. Activités para-industrielles à caractère artisanal
2371. Service de réparation artisanale de meubles et rembourrage
2372. Service de réparation artisanale de bobines métalliques, de moteurs électriques et de systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation
2373. Service artisanal de laboratoire médical et dentaire

- Service artisanal de réparation de véhicules automobiles spécialisé en matière de système électrique et électronique
238. Ateliers d'art ou d'artisanat
2380. Atelier d'art
2381. Atelier d'artisanat
- Comprends la vente de ces produits et l'enseignement
24. Commerce de gros et entreposage
- Font partie de cette classe les usages suivants :
241. Commerce de gros et centre de distribution
- Ne comprends pas les intermédiaires de la distribution qui ne requièrent pas d'entreposage (voir 5115)
2411. Commerce de gros de produits agricoles
- Ne comprends pas le commerce de gros d'animaux vivants (voir 2191)
2412. Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicament et de tabac
2413. Commerce de gros de vêtement, chaussures, tissus et mercerie
2414. Commerce de gros d'articles ménagers
2415. Commerce de gros des véhicules automobiles, pièces et accessoires
- Ne comprends pas la récupération et le démontage d'automobiles (voir 2193)
2416. Commerce de gros des articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction
2417. Commerce de gros de machines, matériel et fournitures de bureau
2418. Commerce de gros de machines, matériel et fournitures agricoles (comprends les services de réparation de ces articles)
2419. Commerce de gros de produits divers
- papier et produits de papier
 - jouets et articles de loisirs et de sport
 - matériel et fourniture photographiques, instrument et accessoires de musique
 - bijoux et montres
 - produits chimiques d'usage ménagers et industriels
 - livres, périodiques et journaux
 - marchandises d'occasion (sauf machinerie et véhicules automobiles)
 - produits forestiers
- Ne comprends pas le commerce de gros de produits pétroliers (voir 2192), le commerce de gros de rebuts (voir 2193) ni l'entreposage en vrac (voir 2195). L'expression « commerce de gros » comprend les centres de distribution.
242. Commerce de détail à contraintes élevées
2421. Commerce de détail de bois et de matériaux de construction
- Ne comprends pas le commerce de détail de quincaillerie (voir 4153) ni le commerce de gros d'articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction (voir 2416)

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 2- INDUSTRIE

-
- 2422. Commerce de détail de maisons mobiles et de maisons préfabriquées
Ne comprends pas le commerce de détail de roulottes motorisées et de roulottes de voyage (voir 4321)
 - 2423. Centres de jardinage
Ne comprends pas le commerce de gros de produits agricoles (voir 2411) ni les services d'horticulture (aménagement paysagiste) (voir 2528) ni les pépinières et serres de production comme usage principal (voir 7131)
 - 2424. Commerce de détail de combustibles
Ne comprends pas le commerce de gros de produits pétroliers (voir 2192), ni les stations-service (voir 44)
 - 2425. Commerce de détail de monuments funéraires et de pierres tombales
 - 2426. Commerce de détail de fourniture agricole
 - 243. Entreposage et services de transport de marchandises
 - 2431. Entreposage domestique
 - 2432. Entrepôts frigorifiques
 - 2433. Entreposage de produits manufacturés et de marchandises en général
 - 2434. Déménagement et entreposage de biens usagés
 - 2435. Services d'envoi de marchandises
 - 2436. Services d'emballage et de protection de la marchandise
 - 2437. Affrètement
 - 2438. Entreposage de matériel et d'équipement de pêche, d'embarcations
 - 2439. Service de transport par camion (y compris les écoles de conduite pour véhicules lourds)
Ne comprends pas l'entreposage en vrac (voir 2195), le commerce de gros de produits pétroliers (voir 2192), ni les garages et équipements d'entretien pour le transport par véhicule (voir 2293)
Ne comprends pas l'entreposage extérieur (voir 26)
 - 25. Construction et travaux publics
Font partie de cette classe les usages suivants :
 - 251. Constructeur et entrepreneurs généraux
 - 252. Entrepreneurs spécialisés
 - 2521. Charpentes d'acier
 - 2522. Menuisier
 - 2523. Électricité, plomberie et mécanique du bâtiment
 - 2524. Plâtrier et peintre
 - 2525. Maçon
 - 2526. Isolation, acoustique
 - 2527. Couvreur
 - 2528. Paysagiste
 - 2529. Excavation, fondations, démolition et déplacement de bâtiments
 - 253. Entrepreneurs en voirie et travaux publics (y compris les garages municipaux):
 - 2531. Construction des ponts et chaussées
 - 2532. Entretien de la voirie
 - 2533. Aqueduc, égout

- 2534. Forage et dynamitage
- 254. Services miniers
- 255. Services pour les bâtiments et les édifices
 - 2551. Extermination et désinfection
 - 2552. Service paysager
 - 2553. Ramonage

Ne comprends pas les services de nettoyage de fenêtre et d'entretien ménager (voir 523) ni les services de cueillette des ordures, de vidanges de fosses septiques et de location de toilettes portatives, de nettoyage de l'environnement (voir 3373).

Ne comprends pas les activités administratives de ces établissements lorsqu'elles sont séparées des activités opérationnelles.
- 26. Entreposage extérieur

Font partie de cette classe les usages d'entreposage extérieur, lorsqu'exercés comme usages principaux.

Ne comprends pas l'entreposage en vrac (voir 2195).

3. TRANSPORTS ET SERVICES PUBLICS

31. Transport

Font partie de cette classe les usages suivants :

311. Chemin de fer et métro

3111. Gares de chemin de fer (passagers)

3112. Gares de chemin de fer (bagages)

3113. Gares de chemin de fer (passagers et bagages)

3114. Gares de métro

Ne comprends pas les aiguillages et gares de triage de chemin de fer (voir 3311), ni l'entretien et l'équipement de chemin de fer et de métro (voir 2291)

312. Transports par véhicule automobile

3121. Gares d'autobus pour passagers (interurbain)

3122. Gares d'autobus pour passagers (urbain)

3123. Gares d'autobus pour passagers (interurbain et urbain)

3124. Transport par taxi (poste de taxis seulement)

Ne comprends pas les garages d'autobus et équipement d'entretien (voir 2292), les garages et équipements d'entretien pour le transport par véhicule (voir 2293), ni les services d'ambulance (voir 5242)

313. Transports par avion

3131. Aéroports

3132. Aérogares

3133. Entrepôts pour l'aéroport

3134. Hangars à avions

3135. Hélicoptères

314. Transports maritimes

3141. Installations portuaires

Ne comprends pas les ports de plaisance (voir 6325)

32. Stationnement

Cette classe comprend les terrains de stationnement occupés par une aire de stationnement hors rue ou par un garage de stationnement.

33. Utilités publiques

Font partie de cette classe les usages suivants :

331. Infrastructures de transports et de communication

3311. Aiguillages et gares de triage de chemin de fer

Ne comprends pas les gares (voir 311), ni l'entretien et l'équipement de chemin de fer et de métro (voir 2291)

3312. Tours et antennes de télécommunication d'une entreprise de télécommunication, de radiocommunication ou autre entreprise (incluant les bâtiments d'instrumentation)

Ne comprends pas les studios de radiodiffusion seulement (voir 5174) ni les studios de télévision seulement (voir 5175)

332. Électricité, infrastructure

3321. Centrales hydrauliques et barrages

3322. Centrales thermiques

3323. Centrales éoliennes ou solaires

3324. Centrales nucléaires

3325. Postes d'un réseau électrique (poste de transformation)

3326. Lignes de transport

- 3327. Barrage pour la production d'électricité
- 333. Pétrole et gaz, infrastructure
 - 3331. Centre et réseau d'entreposage du pétrole et du gaz naturel
 - 3332. Réseau de transport et installation requise pour le transport du pétrole et du gaz naturel
 - 3333. Poste de comptage ou de livraisonNe comprends pas l'exploitation du pétrole brut et du gaz naturel (voir 733), ni le commerce de gros de produits pétroliers (voir 2192)
- 334. Aqueduc et irrigation
 - 3341. Point de captage autre que les puits
 - 3342. Usine de traitement des eaux
 - 3343. Réservoirs d'eau
- 335. Égout et neiges usées
 - 3351. Étangs pour le traitement des eaux usées
 - 3352. Usine de traitement des eaux usées
 - 3353. Espaces pour le séchage des boues provenant de l'usine d'épuration
 - 3354. Lieu d'élimination des neiges usées
- 336. Déchets
 - 3361. Incinérateurs
 - 3362. Postes de transbordement et stations centrales pour le compactage des ordures; centres de transfert
 - 3363. Stations de compostage
 - 3364. Usines de pyrolyse
 - 3365. Centres de récupération des déchets solides (centre de tri; pour la transformation des déchets, voir 219)
 - 3366. Enfouissement sanitaire
 - 3367. Dépôts en tranchée
 - 3368. Dépôts de matériaux secs
 - 3369. Lieux d'élimination des déchets dangereux
- 337. Services de l'environnement
 - 3371. Service de cueillette des ordures
 - 3372. Service de vidange de fosses septiques et de location de toilettes portatives
 - 3373. services de nettoyage de l'environnement
- 338. Production de vapeur
- 339. Autres pipe-lines et stations de contrôle de la pression

4. COMMERCE

41. Vente au détail - Produits divers

Font partie de cette classe les usages suivants :

- 411. Commerces de détail des chaussures, vêtements, tissus et filés
 - 4111. Commerces de détail de chaussures
 - 4112. Commerce de détail de vêtements pour hommes
 - 4113. Commerce de détail de vêtements pour femmes
 - 4114. Autres commerces de détail de vêtements
 - 4115. Commerce de détail de tissus et de filés
- 412. Commerces de détail de meubles, appareils et accessoires d'ameublement
 - 4121. Commerces de détail de meubles de maison
 - 4122. Commerces de détail de meubles, appareils et accessoires d'ameublement de bureau
 - 4123. Commerces de détail d'appareils ménagers, de postes de télévision et de radio et d'appareils stéréophoniques (comprends les services de location de ces appareils)
 - 4124. Commerces de détail d'accessoires d'ameublement
 - revêtement de sol
 - tentures
 - éclairage électrique
 - accessoires de cuisine
 - linge et literie
 - décoration intérieureNe comprends pas le commerce de détail de quincaillerie, peinture, vitres et papier peint (voir 4153)
- 413. Commerces de détail de marchandises diverses
 - 4131. Magasins à rayons
 - 4132. Magasins généraux (comprend la vente à l'encan sauf la vente à l'encan d'animaux vivants, voir 2191)
 - 4133. Marchés aux puces
 - Ne comprends pas les salles de montre (vente par catalogue) (voir 4159)
 - 4134. Marché extérieur
- 414. Commerce de détail d'articles à caractère érotique
- 415. Autres commerces de vente au détail
 - 4151. Librairies et papeteries
 - 4152. Fleuristes
 - Ne comprends pas les centres de jardinage (voir 2423)
 - 4153. Commerce de détail de quincaillerie
 - quincailleries
 - peinture, vitre et papier peint
 - bouteilles de gaz combustibleComprends les services de location d'outils.
Ne comprends pas le commerce de détail de bois et de matériaux de construction (voir 2421), ni le commerce de détail d'accessoires d'ameublement (voir 4124)
 - 4154. Commerces de détail d'articles de sport et de bicyclettes (comprends les services de location et de réparation de ces articles)

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 4- COMMERCE

-
4155. Commerces de détail d'instruments de musique et de disques (comprends les services de location de films vidéo et de matériel audiovisuel)
4156. Bijouteries
4157. Commerce de détails d'appareils et de fournitures photographiques
4158. Commerces de détail de jouets, d'articles de loisirs, d'articles de fantaisie et de souvenirs
4159. Autres commerces de détail
- galeries d'art et magasins de fourniture pour artistes
 - encadrement de tableaux
 - antiquités
 - pièces de monnaie et timbres
 - opticiens
 - appareils auditifs et orthopédiques (comprends les services de location de ces appareils)
 - bagages et maroquinerie
 - animaux de maison
 - salles de montre (vente par catalogue)
 - piscines
- Comprends la vente par catalogue informatisé si l'usage comprend l'entreposage des produits ou une salle de montre (autrement, voir 5115).
- Ne comprends pas les commerces de détail de maisons mobiles et de maisons préfabriquées (voir 2422), de combustibles (voir 2424), de monuments funéraires et de pierres tombales (voir 2425), ni de fourniture agricole (voir 2426)
42. Vente au détail - Produits de l'alimentation
Font partie de cette classe les usages suivants :
421. Commerces de détail des produits d'alimentation
- 4211. Épicerie
 - 4212. Épicerie-boucheries
 - 4213. Boucheries
 - 4214. Boulangeries et pâtisseries
 - 4215. Confiseries
 - 4216. Commerce de détail de fruits et légumes
 - 4217. Poissonneries
 - 4219. Autres commerces de détail d'alimentation spécialisés
 - aliments de régime
 - aliments naturels
 - café, thé et épices
 - charcuteries et mets préparés
 - produits laitiers
- Ne comprends pas la préparation de mets prêts à apporter (voir 2217 et 2318)
422. Commerce de détail de boissons alcooliques
423. Commerces de détail de médicaments sur ordonnance et de médicaments brevetés
424. Commerce de détail des produits du tabac et des journaux
43. Vente au détail - Automobiles et embarcations

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 4- COMMERCE

-
431. Concessionnaires d'automobiles (comprends les services de location de véhicules automobiles)
432. Commerces de détail de véhicules de loisirs (comprends les services de réparation et de location de véhicules de loisirs)
4321. Commerce de détail de roulottes motorisées et de roulottes de voyage
Ne comprends pas les commerces de détail de maisons mobiles et de maisons préfabriquées (voir 2422)
4322. Commerce de détail de bateaux, de moteurs hors-bord et d'accessoires pour bateaux
4323. Commerce de détail de motocyclettes et de motoneiges
4324. Vente au détail de tondeuses, de souffleuses et leurs accessoires
4329. Autres commerces de détail de véhicules de loisir.
433. Commerces de détail de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles
434. Ateliers de réparation de véhicules automobiles
Ne comprend pas les ateliers de peinture et de carrosserie ni les services d'antirouille à base d'huile (voir 2294)
4341. Garages (réparations générales)
Ne comprends pas les postes d'essence (voir 44)
4342. Ateliers de remplacement de silencieux
4343. Ateliers de remplacement de glaces pour véhicules automobiles
4344. Ateliers de réparation et de remplacement de boîtes de vitesses de véhicules automobiles
4345. Centre de vérification technique d'automobiles et d'estimation
4346. Service de traitement pour automobiles contre la rouille, mais non à base d'huile
4349. Autres ateliers de réparation de véhicules automobiles
- alignement du train avant
 - freins
 - radiateurs
 - suspension
 - climatisation
 - système électrique et électronique autre qu'un service artisanal de réparation (voir 2374)
- Ne comprends pas l'entretien de flottes d'autobus (voir 2292) et l'entretien des flottes de camions (voir 2293)
435. Commerces de détail de radios pour l'automobile (comprend le service d'installation, réparation)
436. Lave-autos
44. Poste d'essence
Font partie de cette classe les usages suivants :
441. Station-service (poste d'essence avec baie de services) avec ou sans lave-autos, avec ou sans dépanneur, avec ou sans restaurant
442. Poste d'essence seulement
443. Poste d'essence avec dépanneur
444. Poste d'essence avec lave-autos
445. Poste d'essence avec restaurant
446. Poste d'essence avec dépanneur et lave-autos
447. Poste d'essence avec lave-autos et restaurant

- 448. Poste d'essence avec dépanneur et restaurant
- 449. Poste d'essence avec dépanneur, lave-auto et restaurant
Comprend le service de remplissage de bouteilles de gaz propane.

5. SERVICES

51. Services professionnels et d'affaires

Font partie de cette classe les usages suivants :

- 511. Intermédiaires financiers et d'assurance
 - 5111. Intermédiaires financiers de dépôts
 - 5112. Sociétés de crédit à la consommation et aux entreprises
 - 5113. Sociétés d'investissement
 - 5114. Sociétés d'assurances
 - 5115. Autres intermédiaires financiers (sans entreposage)
 - courtiers et négociants en valeur mobilière
 - courtiers en prêts hypothécaires
 - bourses des valeurs et des marchandises
 - agents manufacturiers
 - importateurs

Comprends la vente au détail par catalogue informatisé s'il n'y a aucune activité d'entreposage ni d'étalage (autrement, voir 4159).
Ne comprends pas les activités de distribution avec entreposage (voir 241)
- 512. Services immobiliers et agences d'assurances
 - 5121. Services immobiliers
 - 5122. Agences d'assurances et agences immobilières
- 513. Services aux entreprises
 - 5131. Bureaux de placement et services de location de personnel
 - 5132. Services d'informatique et services connexes, services de secrétariat, de traduction et de traitement de texte, production multimédia, géomatique
 - 5133. Services de comptabilité et tenue de livres
 - 5134. Services de publicité et services d'édition (sans impression)
 - 5135. Bureaux d'architectes, d'ingénieurs, d'arpenteurs-géomètres, d'urbanistes, d'évaluateurs fonciers et autres services scientifiques et techniques
 - 5136. Études d'avocats et de notaires
 - 5137. Bureaux de conseillers en gestion
 - 5138. Bureaux administratifs
 - Comprends les activités administratives des entreprises lorsqu'elles sont séparées de leurs activités opérationnelles
 - 5139. Autres services aux entreprises
 - services de sécurité et d'enquête
 - bureaux de crédit
 - agences de recouvrement
 - courtiers en douanes
 - services de secrétariat téléphonique
 - services de reproduction
- 514. Professionnels de la santé et des services sociaux
 - 5141. Cabinets privés de médecins, chirurgiens et dentistes
 - 5142. Cabinets d'autres praticiens du domaine de la santé
 - 5143. Cabinets de spécialistes du domaine des services sociaux
 - Ne comprends pas les services sociaux hors institution (voir 542)
- 515. Associations

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 5- SERVICE

-
- 5151. Associations et organismes des domaines de la santé et des services sociaux
 - 5152. Associations commerciales
 - 5153. Associations professionnelles
 - 5154. Syndicats ouvriers
 - 5155. Organisations politiques
 - 5156. Organisations civiques et amicales
 - 516. Services vétérinaires
 - Comprends les salons de toilettage pour animaux, les écoles de dressage et les services de garde pour animaux de maison
 - 517. Services de télécommunications
 - 5171. Centraux téléphoniques et abris d'équipement, lorsque ces constructions ont une superficie de plancher de plus de 40 mètres carrés
 - 5172. Centres de messages télégraphiques
 - 5173. Centres de réception et transmission télégraphique
 - 5174. Studios de radiodiffusions (seulement)
 - 5175. Studios de télévision (seulement)
 - 5176. Studios de télévision et de radiodiffusion (systèmes combinés)
Ne comprends pas les antennes de télécommunication (voir 3312)
 - 518. Services postaux et services de messagers
 - 5181. Services postaux
 - 5182. Services de messagerie
 - 52. Services personnels et domestiques
 - Font partie de cette classe les usages suivants :
 - 521. Salons de coiffure et salons de beauté
 - 522. Services de blanchissage ou nettoyage à sec
 - 5221. Blanchissage ou nettoyage à sec, libre-service
Ne comprends pas les autres blanchisseries et nettoyages à sec mécanisés (sauf libre-service) (voir 2298)
 - 5222. Distributions ou agents de nettoyeurs à sec (ramassage)
 - 5223. Entretien, pressage ou réparation de vêtements
 - 5224. Fourniture de linge
 - 5225. Nettoyage de moquettes
 - 523. Entretien ménager
 - 524. Pompes funèbres et services ambulanciers
 - 5241. Salons funéraires
 - 5242. Services ambulanciers
Ne comprends pas les fonctions préventives et activités connexes (voir 532)
 - 525. Services de voyage (incluant la vente de billets, droits de passage ou droits d'accès pour des activités touristiques)
 - 526. Photographes et service de développement de photos
 - 527. Cordonneries
 - 528. Services de réparation
 - 5281. Services de réparation de montres, horlogerie et bijouterie
 - 5282. Services de réparation d'accessoires électriques (sauf les radios et les téléviseurs)

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 5- SERVICE

- 5283. Service de réparation de radios, de téléviseurs, d'appareils électroniques et de matériel informatique
- 529. Autres services personnels
 - 5291. Nettoyage, réparation et entreposage de fourrures
 - 5292. Agence matrimoniale
 - 5293. Location de costumes et de vêtements de cérémonies
 - 5294. Studio de santé
 - massages
 - bronzage
 - culture physique
 - amaigrissement
 - 5295. Couturières
 - 5296. Enseignement de formation personnelle et populaire (incluant l'enseignement dispensé à de petits groupes, en dehors du régime pédagogique institutionnel)
 - écoles de conduite pour véhicules de promenade (ne comprends pas les écoles de conduite pour autobus (voir 2292) et pour les véhicules lourds (voir 2439))
 - écoles d'arts martiaux
 - écoles de langues, culture personnelle
 - écoles d'élégance et de personnalité
 - écoles de musique, culture personnelle
 - écoles de danse
 - 5297. Garderies pour enfants
 - 5298. Guichet bancaire automatique
- 53. Service gouvernemental

Font partie de cette classe les usages suivants :

 - 531. Fonctions exécutives, législatives et judiciaires
 - 532. Fonctions préventives et activités connexes (incluant police et protection incendie)

Ne comprends pas le service d'ambulance (voir 5242)
- 54. Service communautaire local

Font partie de cette classe les usages suivants :

 - 541. Cimetières, columbariums et crématoriums
 - 5411. Cimetières
 - 5412. Columbariums
 - 5413. Crématoriums
 - 542. Services sociaux hors institutions
 - 5421. Centres de travail adapté
 - 5422. Services de maintien à domicile
 - 5423. Services d'aide de nature affective ou psychologique
 - 5424. Centres locaux de services communautaires (CLSC)

Ne comprends pas les professionnels de la santé et des services sociaux (voir 514)
 - 543. Enseignement élémentaire et secondaire (public ou privé)

Ne comprends pas l'enseignement de formation personnelle et populaire (voir 5296)
 - 544. Activités religieuses
 - 5441. Églises, synagogues, temples
 - 5442. Maisons de retraite

- 5443. Sociétés bibliques
- 5444. Organismes religieux
- 55. Service communautaire régional
 - Font partie de cette classe les usages suivants :
 - 551. Centres hospitaliers
 - 5511. Centres hospitaliers de soins de courte durée
 - 5512. Centres hospitaliers de soins prolongés pour convalescents
 - 5513. Centres hospitaliers de soins prolongés pour malades à long terme
 - 552. Enseignement postsecondaire non universitaire
 - 553. Enseignement universitaire
 - 554. Établissement de détention et institutions correctionnelles
 - 555. Base et réserve militaire
- 56. Restauration
 - Font partie de cette classe les usages suivants :
 - 561. Restaurants sans permis d'alcool
 - 562. Restaurants avec permis d'alcool
 - 563. Salle de réception
 - Ne comprends pas les cabanes à sucre (voir 7133)
- 57. Bars et boîtes de nuit
 - Font partie de cette classe les usages suivants :
 - 571. Bars, brasseries, pubs, salons-bars et tavernes
 - 572. Boîtes de nuit, cabarets et discothèques
- 58. Établissements à caractère érotique
 - Font partie de cette classe les restaurants, les bars et les boîtes de nuit présentant des spectacles à caractère érotique.
- 59. Hébergement et congrès
 - Font partie de cette classe les usages suivants :
 - 591. Établissements hôteliers d'un maximum de 10 unités
 - 592. Établissements hôteliers de 11 à 40 unités
 - 593. Établissements hôteliers de 41 à 200 unités
 - 594. Établissements hôteliers de 201 unités et plus
 - 595. Centre de congrès
 - Comprends les hôtels, motels, auberges, location de chalets ou de cabines, location de résidences sous forme de temps partagé et dont la gestion est assurée par un établissement d'hébergement touristique.
 - Ne comprends pas les résidences collectives (voir 17)
 - Ne comprends pas les campings, base de plein air, camps de vacances et pourvoiries de chasse et de pêche (voir 633)

6. LOISIRS ET CULTURE

61. Loisir intérieur

Font partie de cette classe les usages suivants :

- 611. Activités culturelles
 - 6111. Bibliothèques
 - 6112. Musées
 - 6113. Galerie d'art
 - Ne comprends pas le commerce de détail de tableaux et d'objets d'art (voir 4159)
 - 6114. Centres d'interprétation
 - 6115. Information touristique
- 612. Exposition d'objets ou d'animaux
 - 6121. Planétariums
 - 6122. Aquariums
- 613. Assemblée publique
 - 6131. Amphithéâtre
 - 6132. Cinéma
 - 6133. Théâtre
 - 6134. Stade
 - 6135. Auditorium
 - 6137. Salles d'exposition
- 614. Activités récréatives intérieures
 - 6141. Salles de quilles
 - 6142. Centre récréatif en général
 - Comprends les maisons des jeunes.
 - 6143. Gymnases et clubs athlétiques
 - Ne comprends pas les studios de santé (voir 5294)
 - 6144. Piscine intérieure
 - 6145. Patinage à roulettes intérieur
 - 6146. Patinage sur glace intérieure
 - 6147. Terrain de tennis intérieur
 - 6148. Clubs de curling
 - 6149. Salles de billard
 - Ne comprends pas les salles de jeux automatiques (voir 645)

62. Loisir extérieur léger

Font partie de cette classe les usages suivants :

- 621. Parcs commémoratifs et ornementaux
 - 6211. Monuments et sites historiques (lieux commémoratifs d'un événement, d'une activité ou d'un personnage)
 - 6212. Parcs à caractères récréatif et ornemental
 - 6213. Halte routière, belvédère
- 622. Activités récréatives légères
 - 6221. Terrain de tennis extérieur
 - 6222. Patinage sur glace extérieur
 - 6223. Patinage à roulettes extérieur
 - 6224. Terrain d'amusement
 - 6225. Terrain de jeux
 - 6226. Terrain de sport
 - 6227. Piscine extérieure

- 6228. Jardin communautaire
- 63. Loisir extérieur de grande envergure
Font partie de cette classe les usages suivants :
 - 631. Jardins botaniques et zoologiques
 - 6311. Jardins botaniques
 - 6312. Jardins zoologiques
 - 632. Activités récréatives de grande envergure
 - 6321. Terrains de golf
 - 6322. Équitation (comprends les fermes équestres destinées au loisir)
 - 6323. Ski et toboggan
 - 6324. Plages
 - 6325. Ports de plaisance
 - 6326. Parcs pour la récréation en général
 - 6327. Terrains de golf pour exercice seulement
 - 633. Centres touristiques et camps de groupes
 - 6331. Camping
 - 6332. Bases de plein air
 - 6333. Camps de vacances
 - 6334. Pourvoiries de chasse et pêche
 - 6335. Pêche récréative en étang
 - 634. Aires de conservation
 - 6341. Conservation des habitats
 - 6342. Observation
 - 6343. Interprétation
- 64. Loisir commercial
Font partie de cette classe les usages suivants :
 - 641. Ciné-parcs
 - 642. Pistes de course
 - 6421. Pistes de courses automobiles
 - 6422. Pistes de course de motocyclettes
 - 6423. Pistes de course de motoneige
 - 6424. Pistes d'accélération
 - 6425. Hippodrome
 - 643. Parcs d'attractions, fêtes foraines et cirques
 - 644. Glissades d'eau
 - 645. Salles de jeux automatiques : établissement comprenant des appareils de jeux (billards électroniques, flippers, jeux automatiques, juke-box, machines à boules)
Ne comprends pas les salles de quilles et les salles de billard (voir 6141 et 6149)
 - 646. Golfs miniatures
 - 647. Jeu de paintball
 - 648. Pistes de karting
 - 649. Circuits d'appareils téléguidés

7. EXPLOITATION PRIMAIRE

71. Agriculture

Font partie de cette classe les usages suivants :

- 711. Agriculture sans élevage
- 712. Fermes et ranchs
 - 7121. Production laitière
 - 7122. Production d'animaux de boucherie
 - 7123. Production de veaux de lait
 - 7124. Production de porcs
 - 7125. Production de moutons
 - 7126. Production de chèvres
 - 7127. Production de chevaux
 - Ne comprends pas les fermes équestres destinées au loisir (voir 6322)
 - 7128. Production de volailles
 - 7129. Production d'autres animaux
- 713. Autres activités agricoles
 - 7131. Spécialités de l'horticulture
 - Comprends les pépinières et serres de production. Ne comprends pas les centres de jardinage (voir 2423)
 - 7132. Apiculture
 - 7133. Érablières
 - Comprends les cabanes à sucre utilisées à des fins de réception, restauration.
 - 7134. Élevage d'animaux à fourrure
 - 7135. Chenils
 - 7136. Fermes expérimentales
- 714. Activités reliées à l'agriculture
 - 7141. Services relatifs à la reproduction des animaux (sauf la volaille)
 - 7142. Services relatifs à l'élevage de la volaille
 - 7143. Services relatifs aux cultures
 - préparation, ensemencement et travail des sols
 - poudrage et pulvérisation des cultures
 - moissonnage, pressage et battage
 - traitement des produits agricoles
 - 7144. Services de recherche en agriculture
- 715. Reproduction de gibier
 - Ne comprends pas les services vétérinaires (voir 516) ni les bureaux d'agronomes (voir 5135)

72. Foresterie

Font partie de cette classe les usages suivants :

- 721. Exploitation forestière commerciale
 - Comprends la sylviculture et le reboisement
- 722. Pépinières forestières
- 723. Chasse et piégeage d'animaux à fourrure
- 724. Forêts expérimentales
- 725. Service de recherche en foresterie

73. Mines, carrières et puits de pétrole

Font partie de cette classe les usages suivants :

- 731. Mines de métaux
 - 7311. Or
 - 7312. Cuivre
 - 7313. Zinc
 - 7314. Fer
 - 7315. Autres minéraux métalliques
- 732. Mines de minerais non métalliques (sauf le charbon)
 - 7321. Amiante
 - 7322. Tourbières
 - 7323. Feldspath et quartz
 - 7324. Sel
 - 7325. Talc
 - 7326. Autres minerais non métalliques (sauf le charbon)
- 733. Extraction du pétrole, du gaz naturel et du charbon
- 734. Carrières et sablières
 - 7341. Carrières
 - 7342. Sablières et gravières

Ne comprends pas les services miniers (voir 254)
- 735. Captage et embouteillage de l'eau
- 74. Pêcherie
 - 741. Pêcherie et produits de la mer

Comprends les établissements engagés essentiellement dans la pêche commerciale, la capture et la cueillette des algues, de l'éponge, la prise des grenouilles, etc. Ces activités peuvent inclure un traitement primaire (exemple : classification, emballage)

Ne comprends pas l'industrie de la transformation du poisson (voir 2112), ni les installations portuaires (voir 3141)
 - 742. Élevage du poisson
 - 7421. Pisciculture
 - 7422. Conchyliculture
 - 7423. Élevage de grenouilles